

nous apporte une base — l'Acte final — grâce à laquelle nous pouvons définir les valeurs et les intérêts communs qui nous permettront d'accroître la sécurité et la coopération en Europe. Il nous fournit une tribune — les réunions d'examen — grâce à laquelle nous pouvons évaluer dans quelle mesure les États participants se conforment aux obligations contractées aux termes de l'Acte final. Enfin, il nous offre un outil — le document final des réunions d'examen — grâce auquel il est possible d'étoffer les engagements collectifs pris par les États participants aux termes de l'Acte final. Ensemble, ces trois éléments établissent solidement le cadre d'un nouveau processus politique en Europe — un processus tourné vers l'avenir, intrinsèquement dynamique et orienté vers l'extérieur, s'adaptant à des relations internationales en évolution et contribuant même à façonner ces relations. C'est là un processus qui favorise la coopération plutôt que la confrontation, la discussion plutôt que le diktat, la négociation et le compromis plutôt que l'isolement et l'absolutisme.

Une tragédie survenue dans une autre partie du monde nous a révélé quelles proportions peut prendre la méfiance et l'aspect brutal qu'elle peut revêtir. La méfiance, dans ses terribles conséquences, ne connaît pas de frontières. Maxim Litvinov, distingué ministre des Affaires étrangères soviétique, nous rappelait à tous, dans les années trente, que la paix est indivisible. J'ajouterais que le sentiment de confiance en soi et dans les autres ne l'est pas moins.

Mon gouvernement, ne se contentant pas d'espérer, supplie la CSCE — cette tribune que nous avons créée pour répondre à nos besoins — de se consacrer patiemment, au cours des années à venir, à créer un climat de confiance générale, seule assise sur laquelle puisse se bâtir une véritable sécurité.